

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 34

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

N° ordre : DE-24-40

DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, conseillers

N° ordre dans la séance :
DE-11062024-11

Date de la convocation :
03/06/2024

Absents excusés : Danielle RAVIER (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Isabelle MORLOTTI (procuration à Céline LE CERF) Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Emilie VALTON (procuration à Claude FELCI), Christelle BOUVIER (procuration à Thierry CURTELIN)

Date de la publication :

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de restauration scolaire pour les enfants scolarisés à l'école de Béon,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet annualisé à compter du 01 septembre 2024 au sein du service Restauration scolaire à hauteur de 9.67h par semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

DECIDE la création, à compter du 1er septembre 2024, d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 9.67h heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C.

MODIFIE le tableau des emplois annexé à la présente délibération,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20240611-DE-11062024-11-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2024